

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 15 mai 2020

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-5-10-1**

### Service instructeur

DGA développement humain et solidarité - Service  
de protection maternelle et infantile

### Service consulté

## **FINANCEMENT DE 33 POSTES D'ANIMATEURS EXERCANT DANS 24 RELAIS ASSISTANTS MATERNELS POUR UN MONTANT TOTAL DE 42 225 EUROS**

Résumé : Il est proposé la mise en paiement des subventions concernant le financement de 33 postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels pour un montant total de 42 225 € réparti entre les 14 organismes énumérés dans la liste jointe à ce rapport.

Lors de sa session budgétaire du 13 décembre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 65 000 € pour participer au financement des postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels (RAM) à raison de 1 500 € par poste équivalent temps plein par année pleine, soit 49 postes d'animateurs, dont certains à temps partiel, intervenant dans les 36 RAM du département.

Les RAM s'inscrivent dans des projets globaux d'actions en faveur de la petite enfance et bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Leurs missions principales sont :

- de favoriser la rencontre et les échanges des assistants maternels, des enfants accueillis et des parents et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil au plan local,
- d'organiser l'information des parents et des assistants maternels,
- d'entrer en contact avec les gardiennes non agréées, les informer, les inciter à sortir de la clandestinité,
- de susciter et promouvoir la formation des assistants maternels.

Une première tranche de ces subventions concerne 33 animatrices de Relais Assistants Maternels du Haut-Rhin, gérés par 14 organismes différents, pour un montant total de 42 225 € réparti selon la liste ci-jointe.

Il vous est proposé, conformément aux délibérations du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1 et n° CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019, d'accorder pour l'année 2020 les subventions correspondantes reprises dans le tableau joint.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24 avril 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder pour l'année 2020 les subventions pour l'aide au financement de 33 postes d'animateurs des 24 Relais Assistants Maternels, gérés par 14 organismes différents récapitulés sur la liste ci-annexée,
- de préciser que chaque subvention fera l'objet d'un versement unique,
- de préciser que les dépenses correspondantes d'un montant total de 42 225 € seront prélevées sur la ligne budgétaire G723, chapitre 65, fonction 41, natures 65734, 65735 et 65737, service 501.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT